

# **Le Colonel de la milice de Paris. Un Dieu, une foy, un roy, une loy**

---

## **Le Colonel de la milice de Paris. Un Dieu, une foy, un roy, une loy**

**s.l., s.n., 1614, in-8°**

**(Liège, Uliège Library, XXII 87 8 U, pièce n° 15)**

### **Présentation scientifique**

Le colonel de la milice de Paris est un imprimé de huit pages publié en 1614 au format in octavo, sans mention de lieu ni d'imprimeur (USTC 6001273). Si l'on en croit l'Universal Short Title Catalogue, il n'a connu qu'une édition, dont le texte conservé dans les collections patrimoniales de la bibliothèque Alpha de l'Université de Liège est l'un de ses six seuls exemplaires répertoriés (l'un des autres appartenant à la British Library et les cinq restants à la Bibliothèque nationale de France).

L'exemplaire liégeois de l'imprimé fait partie du Recueil sur la Ligue, Mélanges 1, un des quatre-vingts volumes de miscellanées factices conservés à l'Université de Liège qui réunissent environ 1595 pièces dites « ligueuses ». Il faut toutefois entendre cette épithète dans une acception très large : de courts imprimés presque systématiquement polémiques, tous produits en France entre le milieu du XVIe siècle et le milieu du XVIIe, répartis selon des critères thématiques (le clergé, la guerre, etc.) ou formels (oraison funèbre, poésie, lettre, etc.). Ces pièces ont été reliées, numérotées et parfois retranchées au XVIIIe ou au XIXe siècle, probablement avant leur acquisition par l'Université. Les circonstances de l'arrivée de ces textes dans les collections patrimoniales, encore très floues, mériteraient assurément une enquête approfondie.

L'année 1614 se caractérise par un contexte politique très dense et, conséquemment, par une abondante production de courts imprimés polémiques tels que Le colonel de la milice de Paris (Duccini 2003). Le roi Louis XIII est déclaré majeur le 2 octobre mais n'est âgé que de treize ans et demeure largement sous l'influence de sa mère, Marie de Médicis, qui exerce la régence depuis 1610. Ainsi, bien qu'on ne dispose pas d'éléments permettant de déterminer si l'imprimé a été publié avant ou après cette date, il est certain qu'il a été publié dans une France largement dominée par l'influence de la Florentine. Depuis le début de l'année, l'autorité de cette dernière fait cependant l'objet de contestations. En effet, après s'être assurée de la fidélité des grands par le versement d'importantes pensions, la veuve d'Henri IV doit assumer le défaut de paiement de l'État et ses conséquences politiques. Le 13 janvier, une partie des hauts nobles français, privée de fait des libéralités de la monarchie, quitte la cour. Le prince de Condé est le chef de file de ce mouvement qui, bien que ne comptant aucun autre prince de sang en ses rangs, prendra le nom de « révolte des princes » ou de « princes retirés de la cour ».

Après une série d'événements militaires et politiques, la paix entre Marie de Médicis et Condé est signée à Sainte-Menehould le 15 mai, et implique notamment le versement d'une forte compensation financière de la première au second. Toutefois, la situation n'est apaisée qu'officiellement : le prince de Condé contestera encore plusieurs fois l'autorité de la reine-mère. Prenant acte de l'inconstance des hauts nobles, Marie resserre son conseil autour d'un petit nombre de fidèles choisis avec soin, dont Concino Concini, un compatriote florentin qu'elle nomme maréchal d'Ancre, qui fera l'objet d'une vaste campagne de publications polémiques et qui finira assassiné en avril 1617 (Teyssandier 2013). Le 27 octobre 1614 s'ouvrent à Paris des États généraux réclamés par Condé et sur lesquels Marie de Médicis tente d'étendre toute son influence. De vifs débats sur divers aspects du gouvernement de la France s'y déroulent et sont diffusés à travers des centaines d'imprimés polémiques. Les États se clôturent le 23 février 1615 sans qu'aucune ordonnance de réforme du royaume ne soit prise, ce qui ne manque pas de conduire les notables à critiquer davantage le gouvernement, plus affaibli que jamais au début de l'année 1615 (Chartier et Richet 1982 ; Hildesheimer et Carbonnières : 2016).

Le colonel de la milice de Paris est un libelle, c'est-à-dire un court imprimé à visée polémique (Debbagi Baranova : 2012). Le texte se positionne d'emblée contre ceux œuvrant « sous le prétexte des esmotions presentes, & de la guerre civile qu'on veut

allumer en ce royaume », et identifie tout aussi rapidement ceux qui procèdent de la sorte : il s'agit des « princes & seigneurs qui se sont absentez pour le requerir [le bien public] & parler de loin » (p. 3). Le lecteur est donc informé, dès la première page du texte, qu'il se trouve en présence d'un imprimé défendant Louis XIII et Marie de Médicis (à qui le libelle est dédié p. 3) contre Condé. Le format très court suscitant une condensation extrême de l'argumentation, il ne faut pas attendre une page de plus pour que l'imprimé énonce la liste des méfaits commis par les princes, puisque Le colonel évoque les « surprises de citadelle, l'amas de gens de guerre, l'armement de leurs amys, l'entree qu'ils ont donné à aucuns Liegeois, Valons, gens desadvouez, mal-vivans, larrons tant desordonnez qu'on n'en peut parler sans effroy & sans rougir de honte » (p. 4).

Ce réquisitoire contre les princes permet au Colonel de la milice de Paris d'acquérir une autorité suffisante pour énoncer des propositions de remèdes à ces maux. En effet, dans ses premières pages, le libelle s'est positionné très explicitement comme un ardent partisan de la paix : « Nous sçavons aussi, Sire, que Vostre Majesté est remplie de bonté royalle & que par l'assistance de la royne vostre tres-sage mere, vous tendez à la douceur, preferant le bien de la paix de vos peuples & de vostre royaume à toutes choses » (p. 3-4). La paix est ici associée à la sagesse : la régente est bonne gouvernante car elle agit en sa faveur, et quiconque cherchant à œuvrer contre elle ne serait pas sage. Pourtant, comme son titre l'indique, l'imprimé ne tarde pas à plaider pour la fondation d'une milice dans la capitale, puisqu'il demande au roi de considérer la proposition « de [se]s tres-humbles & tres-affectionnez serviteurs & sujets habitans de [sa] bonne ville de Paris », c'est-à-dire de « mettre sus nombre de gens de guerre à pied, qu'ils payeront & soldoyeront à leurs despens » (p. 5-6). Ainsi, alors que les premières pages du libelle évoquaient la douceur et l'amitié, sa fin se fait martiale : « Il nous tarde que nous ne soyons desja aux mains avec eux. Nous avons ordonné à nos soldats de porter des botines, afin que le sang de ceux que nous tuerons (qui fera des ruisseaux) n'entre point dans nos souliers » (p. 7-8). La défense de la paix sert donc de concession-réfutation : elle constitue l'idéal suprême et la marque de la justice du gouvernement, mais la situation est telle que le salut de la France ne peut plus passer que par une prise d'armes et le versement du sang.

L'élément-clé dans cette démonstration est la nature civile de la guerre, mentionnée dès la première page de texte : le fait que le conflit en cours soit qualifié comme tel souligne sa gravité extrême. Le terme constitue donc un argument employé par Le colonel de la milice de Paris pour justifier le recours à des solutions extrêmes. En effet, à une époque où chaque camp en présence se structure notamment par sa définition des critères d'une guerre juste et des conditions dans lesquelles rechercher la paix (Cahn, Knopper et Saint-Gille 2019), la guerre civile est considérée comme le pire des maux pouvant frapper un État. Plusieurs auteurs de la première Modernité publient des traités politiques dans lesquels ils indiquent que, lorsqu'un royaume a atteint ce stade ultime de faiblesse, ses voisins sont alors en droit d'intervenir car, puisqu'il n'y a plus vraiment d'État, le territoire est ouvert. Qualifier une rébellion au sein d'un royaume rival de guerre civile constituera donc un argument régulièrement employé par des princes souhaitant y porter le fer. Employant ce terme-clé pour qualifier les événements au sein de son propre État, Le colonel de la milice de Paris souhaite mettre en garde la régente et le roi : il est urgent de mettre un terme à ce dangereux phénomène avant que les puissances ennemies de la France ne le constatent et, partant, s'autorisent à intervenir militairement en son sein (on retrouve une stratégie argumentative semblable dans le libelle intitulé *Complainte de la France sur la rumeur de la guerre civile*. Adressée à nosseigneurs les princes retirez de la Cour, paru la même année). L'urgence est d'autant plus grande que ceux qui sont responsables de la guerre civile ont déjà fait intervenir des mercenaires étrangers dans le conflit en cours. Tous ces éléments sont énoncés afin de constituer un faisceau de convergence : accéder à la requête formulée par le libelle est indispensable car il en va de la survie même de la France.

Si cette démonstration constitue le cœur de l'imprimé, il est possible que Le colonel de la milice de Paris soit également un moyen d'exprimer, en marge et plutôt implicitement, un zèle catholique proche de celui que la Ligue, vaste mouvement de nobles, de clercs et de bourgeois unis par le refus de voir le protestant Henri de Navarre devenir roi de France (Constant :1996), structura entre 1585 et 1594 à travers des centaines de libelles (Pallier : 1975). Trois indices appuient cette hypothèse. Le premier figure sur la page de titre du libelle : la devise « Un Dieu, une foy, un roy, une loy », présente dans maints textes polémiques produits par la Ligue, structure un idéal catholique zélé autour d'une unité à la fois politique, juridique et confessionnelle pensée comme la clef de voûte du royaume. Cette union nationale s'oppose

directement aux actions de Condé, qui recourt à des mercenaires étrangers. Alors que, dans les années 1580 et 1590, ces mots étaient employés pour défendre l'emploi de la violence à l'encontre des huguenots et des politiques (les catholiques jugés trop modérés par la Ligue), dans *Le colonel de la milice de Paris*, elle ne fait l'objet d'aucun développement spécifique. Les enjeux confessionnels sont d'ailleurs assez peu nombreux dans le libelle : on ne peut en effet y relever qu'une mention du fait que les « simples subjects » du roi « souspirent d'angoisse sous le faiz de l'impieté » (p. 5), mais ce dernier terme peut aussi bien désigner un manque de foi religieuse qu'une absence de respect de valeurs communes.

Deuxièmement, le libelle précise que ce sont les bourgeois de la ville de Paris qui proposent de financer une milice : comme sous la plume des polémistes ligueurs, la capitale (dont les habitants, depuis la Saint-Barthélemy, sont très majoritairement catholiques) est considérée comme la *sanior pars*, c'est-à-dire l'élite du royaume. On relève par ailleurs que ce groupe s'exprime à la première personne du pluriel, un choix qui permet de faire corps et de souligner sa cohérence, surtout face à la division de l'ennemi et à son manque d'unité. Ce positionnement discursif est renforcé par l'anonymat du texte et le fait que, si la page de titre ne précise pas non plus de nom d'imprimeur, elle mentionne la ville de Paris comme adresse bibliographique : c'est cette ville, également présente dans le titre, qui donne sa cohérence au discours, et ses habitants forment une communauté cohérente et unie.

Enfin, le troisième indice de l'inscription du libelle dans la mouvance catholique zélée est l'emploi de la notion et du terme de milice. En effet, celui-ci constitue un écho potentiel à la Saint-Barthélemy : dans la nuit du 24 août 1572, la milice bourgeoise, galvanisée par « quelques capitaines activistes ultracatholiques », a commis les premiers meurtres à l'encontre des huguenots, entraînant probablement ceux qui suivirent (Jouanna : 2007, p. 175-176). La similitude des contextes renforce le parallèle : Charles IX comme Louis XIII sont des rois jeunes, fortement influencés par leur mère issue de la famille de Médicis et menant une politique de concorde jugée comme faible par ceux qui préféreraient les voir chercher à extirper le protestantisme. Par ailleurs, en 1572, une chanson célébrant l'initiative de cette milice loue son capitaine et se réjouit de voir couler le sang (Crouzet : 1994, p. 506) : la mention du colonel et du sang dans le libelle de 1615 y fait peut-être allusion. Toutefois, *Le colonel de la milice de Paris* veille à

se prémunir contre toute accusation de rébellion ou de lèse-majesté, puisqu'il affirme à deux reprises que les membres de la milice seraient ravis d'être dirigés par Louis XIII, et fait figurer l'emblème royal sur la page de titre.

En conclusion, ce texte court permet de plonger au cœur d'un sujet qui fut l'un des principaux débats entretenus par la polémique publiée durant le règne de Louis XIII : la légitimité de la violence. Les propositions qu'effectue Le colonel de la milice de Paris en la matière sont très originales et ne manqueront pas de susciter des réactions (dont, notamment, un libelle intitulé *Le soldat desarmé*, publié la même année). Toutefois, plusieurs inconnues subsistent concernant ce texte, à commencer par son origine exacte : l'absence de données telles que le nom de l'imprimeur tendrait à indiquer une conception officieuse voire clandestine, malgré la fidélité affichée envers le roi. L'argumentation développée par le texte procédant souvent par des allusions, le milieu politique dont émane ce texte ne peut être déterminé avec certitude ni précision.

**Une notice d'Alexandre GODERNIAUX**

## **Bibliographie**

CAHN Jean-Paul, KNOPPER Françoise et SAINT-GILLE Anne-Marie (dir.), *De la guerre juste à la paix juste. Aspects confessionnels de la construction de la paix dans l'espace franco-allemand (XVIe-XXe siècle)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2019.

CHARTIER Roger et RICHELIEU Denis, *Représentation et vouloir politiques. Autour des États généraux de 1614*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1982.

CONSTANT Jean-Marie, *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996.

CROUZET Denis, *La nuit de la Saint-Barthélemy. Un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1994.

DEBBAGI BARANOVA Tatiana, *À coups de libelles. Une culture politique au temps des guerres de religion (1562-1598)*, Genève, Droz, 2012.

DUCCINI Hélène, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seysell,

Champ Vallon, 2003.

HILDESHEIMER Françoise et CARBONNIÈRES Louis de, Autour des États généraux de 1614, Paris, Champion, 2016.

JOUANNA Arlette, La Saint-Barthélemy. Les mystères d'un crime d'État. 24 août 1572, Paris, Gallimard, 2007.

PALLIER Denis, Recherches sur l'imprimerie à Paris pendant la Ligue (1585-1594), Genève, Droz, 1975.

TEYSSANDIER Bernard (dir.), Le Roi hors de page et autres textes. Une anthologie, Reims, ÉPURE - Éditions et Presses universitaires de Reims, 2013 (coll. « Héritages critiques », n° 2).

## **Vers l'objet : URL permanente**

<http://hdl.handle.net/2268.1/8143>

modifié le 19/07/2024